



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

CNESER du 14 septembre 2021

Déclaration préalable FO (Confédération, FNEC FP-FO, FO ESR)

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du CNESER,

Ce CNESER se réunit aujourd'hui après une très longue période où nous avons tous été assignés à résidence, empêchés de porter dans les instances telles que le CNESER les revendications de nos mandants. On ne peut que se féliciter que ce CNESER se tienne à nouveau « en présentiel ».

Madame la Ministre, vous avez déclaré dans divers médias que la rentrée universitaire doit être à « 100 % présentiel ». Force est cependant de constater que les circulaires du 5 août produites par votre ministère, loin de garantir une rentrée avec tous les cours pour tous les étudiants en présence des enseignants, délèguent aux établissements la responsabilité de choisir ceux des enseignements qui seront réellement assurés « en présentiel ». Les présidences des universités de Paris-Dauphine, Paris III Sorbonne nouvelle, Strasbourg l'ont bien compris, qui annoncent unilatéralement qu'une partie de leurs enseignements seront « à distance » ou « hybridés ». FO soutient tous les collègues et étudiants qui, partout, demandent le rétablissement du service public d'enseignement supérieur, avec tous les CM, TD, TP dispensés « en présentiel », comme prévu dans les maquettes.

FO soutient également tous les collègues qui demandent des moyens, en particulier en postes, pour assurer leur mission de service public en cette rentrée. Les services des CROUS sont particulièrement sous tension en cette rentrée avec des manques criants de personnels, notamment en restauration. Dans l'enseignement supérieur, il manque des postes de toute catégorie de personnel pour accueillir tous les étudiants et permettre une reprise intégrale. Dans la recherche aussi, notamment au GANIL à Caen, où les personnels poursuivent leur mouvement de grève pour obtenir les 30 postes de personnels techniques permanents qu'ils réclament.

Pendant cette très longue relégation des universitaires hors de leurs établissements, le gouvernement a avancé à marche forcée pour détruire les droits des salariés du secteur privé, les statuts dans la fonction publique et, en amont, les diplômes nationaux.

De manière générale FO demande l'abandon de toutes les contre-réformes et projets régressifs, en particulier la réforme de l'assurance-chômage et le projet de réforme des retraites, qui vise notamment, à travers la suppression des 42 régimes spéciaux, à la suppression du Code des pensions civiles et militaires. C'est pourquoi nous serons aussi le 5 octobre dans la grève et la mobilisation interprofessionnelle appelée par une large intersyndicale avec des organisations lycéennes et étudiantes.

Dans l'Éducation nationale, le ministre, J.-M. Blanquer, a continué de détruire le diplôme national et premier grade universitaire qu'est le baccalauréat, qui, avec une part prédominante donnée au contrôle continu, deviendrait un diplôme d'établissement. Avec les organisations syndicales qui appellent à la grève dans l'Éducation nationale le 23 septembre, FO revendique le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, anonyme et terminal. FO rappelle aussi sa revendication d'abandon de Parcoursup et d'abrogation de la loi ORE.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les mesures d'application de la LPR visent à renforcer la précarisation et la concurrence entre les personnels, notamment : pour les enseignants

et les chercheurs, créations de contrats de post-doctorats en CDD de droit public comme de droit privé, de pseudo-CDI dits « de mission », de contrats de « projets », de chaires de professeur juniors (6 ans de CDD) ; pour les BIATSS, primes inégalitaires dans le cadre du RIFSEEP et « repyramidage » réservé aux seuls ITRF impliqués dans la recherche. FO revendique l'abrogation de la LPR et le retrait de l'ensemble de ses mesures d'application. FO rappelle aussi sa revendication de rétablissement des crédits récurrents pour la recherche.

Enfin FO ne peut rester indifférent au message adressé par le PDG du CNRS à tous les personnels de cet établissement, qui s'en prend à des personnels qui selon lui n'auraient pas respecté les « règles de déontologie des métiers de la recherche » en faisant des déclarations publiques à propos de sujets d'actualité. Il s'agit d'un accès d'autoritarisme, au nom d'une « déontologie » à géométrie variable, si l'on en juge d'après les pratiques de la direction du CNRS ; elle qui prend partie dans des élections politiques, qui refuse de rendre publics les classements des jurys d'admissibilité et change des classements de concours de chercheurs pourtant organisés par des pairs. L'indépendance des chercheurs et de tous les universitaires est une condition *sine qua non* de la progression de la recherche. La liberté d'expression des chercheurs et de tous les universitaires est constitutive de cette indépendance. Elle ne peut être remise en cause au nom d'une « déontologie » *ad hoc* ou d'une conception restrictive de l'exercice professionnel. FO condamne donc avec la plus grande fermeté ces assertions du PDG du CNRS, outrageantes pour tous les chercheurs.